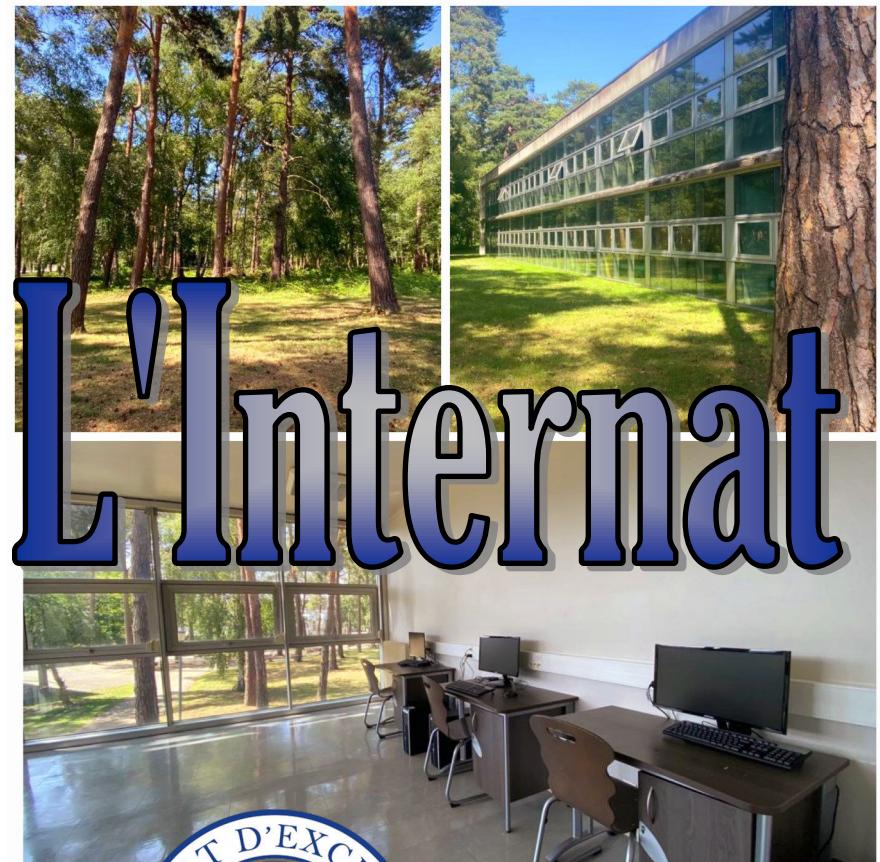




**Nous souhaitons
à tous les internes une
agréable année scolaire.**



Guide pratique



LE CORBUSIER
LYCÉE POLYVALENT



- Présentation
- Service d'hébergement et de restauration.
- La vie quotidienne à l'internat
- Les animations et activités...

De quoi l'interne a-t-il besoin

Lycée Le Corbusier : Un internat d'excellence

L'internat est un service proposé par le lycée Le Corbusier aux élèves désireux de tout mettre en œuvre pour la réussite de leur projet personnel et professionnel.

Les internes sont accueillis dans **un cadre et un fonctionnement bienveillant, familial, convivial, adapté et organisé** pour répondre au mieux aux besoins de chacun.

L'internat c'est favoriser l'autonomie en rendant les élèves acteurs de leur scolarité.

L'internat permet un cadre idéal pour travailler : un examen attentif de leurs résultats est fait chaque trimestre, des espaces (étude, salle informatique, CDI, travail en autonomie dans sa chambre) et un soutien leur sont proposés en fonction de leurs besoins.

Une offre culturelle est également proposée (théâtre, cinéma, opéra, Kindarena ...)

L'internat d'excellence est un levier pour assurer l'assiduité, la ponctualité, l'organisation dans le travail ainsi que dans la vie en collectivité.

L'internat offre un espace de parole. Deux délégués représentant les internes sont élus en début d'année : Les délégués d'internat sont les interlocuteurs des responsables de l'établissement.

Ils jouent un rôle d'intermédiaires, soit entre les internes, soit entre l'encadrement et les internes, et participent à l'élaboration d'une "charte de vie à l'internat" avec l'équipe des AED (assistants d'éducation)/CPE. Ils sont ainsi force de proposition pour améliorer le « vivre ensemble » à l'internat. Dans ce cadre, un conseil de vie des internes a lieu chaque trimestre et des référents d'étage seront aussi élus.



Hébergement et restauration



Lycée des Métiers Le Corbusier
Saint-Etienne du Rouvray

Lycée des Métiers Le Corbusier
Lycée des Métiers du Bâtiment,
des Travaux Publics, de l'Énergie et de la Domotique



TARIFS 2021-2022

Tarifs susceptibles d'être modifiés au 1^{er} septembre 2022

DEMI-PENSION

Vous pouvez déjeuner à la prestation pour un montant de 3.65 € par repas ou au forfait.

Si vous optez pour un forfait (5 jours ou 4 jours), il vous coûtera par trimestre :

	forfait 5 jours	forfait 4 jours
TRIMESTRE 1 (septembre à décembre 2021)	194.70€	160.59€
TRIMESTRE 2 (janvier à mars 2022)	159.30€	130.29€
TRIMESTRE 3 (avril à juillet 2022)	162.25€	133.32€
Montants annuels	516.25€	424.20€

TOUT PASSAGE AU SELF SANS CARTE OU SANS SOLDE EST REFUSÉ

INTERNAT

En fonction du forfait choisi, le tarif de l'internat se décompose comme suit :

	forfait 4 nuits	forfait 3 nuits
TRIMESTRE 1 (septembre à décembre 2021)	460.68€	355.10€
TRIMESTRE 2 (janvier à mars 2022)	376.92€	288.10€
TRIMESTRE 3 (avril à juillet 2022)	383.90€	294.80€
Montants annuels	1 221.50€	938.00€

	4 petits déjeuners 5 repas midi 4 repas soir	3 petits déjeuners 4 repas midi 3 repas soir
--	--	--

ATTENTION : Si vous optez pour un forfait, il est validé pour le trimestre, il n'y aura aucun changement en cours de trimestre. En revanche, si vous optez pour le forfait trois jours et demi, il est possible, exceptionnellement, de dormir un jour en dehors des jours choisis. Il sera donc facturé en supplément un repas à 3.20 €, une nuit à 4.50 € et un petit déjeuner à 1.60 €. **Un passage au service intendance est obligatoire avant de vous présenter au service de restauration.**

Tout interne boursier a droit à une prime d'internat (montant annuel de 327€ à 672€ selon l'échelon)

Des aides financières peuvent être accordées aux lycéens en cas de difficultés de paiement (le dossier est à retirer au bureau de l'assistance sociale). Un échéancier peut être proposé à la demande des familles.

Toute dégradation fera l'objet d'une facturation selon la valeur de remplacement (conformément aux tarifs votés par le Conseil d'Administration).

SOMMAIRE

1/ Les Horaires (p.4)

2/ Les Règles de Vie (p. 5 à 10)

3/Feuille de renseignements(p.12)
à remettre au CPE à la rentrée

4/ Les tarifs (p.14)

La vie quotidienne à l'internat

L'internat est ouvert du lundi 16h30 au vendredi 7h30

(L'accès à l'internat est interdit entre 7h30 et 16h30)

Chaque soir :

Ouverture des chambres et accueil des internes (temps travail/loisirs)	16h30-18h30
--	-------------

Repas	18H40- 19h40
-------	--------------

Étude dans les chambres en autonomie ou au CDI avec un assistant pédagogique, lieux de travail entre pairs	19h40 – 20H40
--	---------------

• Activités libres à l'internat • Soirée TV (éventuellement) (pas de douche après 21h30)	20h40 – 21h45 20h40 – 22h30
--	------------------------------------

Extinction des lumières	22H30
-------------------------	-------

Lever des internes	6H 45
--------------------	-------

Petit-déjeuner et fermeture de l'internat	7H30
---	------

Les élèves sont autorisés à sortir le mercredi après midi à partir de 13h et ce jusqu'à 17h30.

Le mercredi de 14h à 16h : du soutien ou des activités (sportives, culturelles) sont prévues

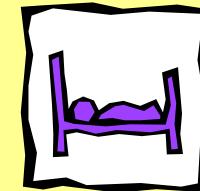
Les étudiants sont responsables au rez-de chaussée par roulement hebdomadaire établi en début d'année

Chaque chambre dispose d'un

Les élèves pourront accéder aux différents espaces de détente selon le roulement prévu à cet effet : foyer, cdi, salles de pause, salle de musique, salle de musculation

De quoi l'interne a-t-il besoin pour sa semaine d'internat?

- Une alèse
- Un drap housse
- Une couette
- Une housse de couette/ Un drap
- Un oreiller et/ou un traversin



- Lampe de chevet ou de bureau



- Des cintres



- Des cadenas



- Un réveil



- Des chaussons



- Vêtements et affaires de toilette

INTERNAT

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

NOM		
PRENOM		
CLASSE		
DATE DE NAISSANCE		
NOM DU RESPONSABLE LEGAL		
ADRESSE		
C O N T A C T S	Elève	Téléphone : Mail :
	Parents	Téléphone fixe : Téléphone portable : Mail :
	Autre personne à contacter en cas d'urgence	Nom : Téléphone :
AUTORISATION D'ABSENCE A L'ANNEE		
<input type="checkbox"/> Mercredi Soir <input type="checkbox"/> Autre jour de la semaine (à préciser) : 		

I - LES REGLES DE VIE

L'inscription à l'internat implique que les règles de vie en collectivité soient respectées. Ainsi les internes s'engagent à vivre dans le respect de chacun, élèves et adultes. Ils (elles) s'engagent à ne pas mettre en péril la sécurité de tous.

Chaque interne doit pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Par conséquent, chacun(e) s'engage à ne pas déranger ceux (celles) qui travaillent, et notamment pendant les heures autorisées de détente.

Ils (elles) s'engagent également à maintenir les lieux qu'ils (elles) utilisent dans un état de propreté et de rangement quotidien :

Les chambres et les sanitaires sont nettoyés quotidiennement par les agents de l'établissement. Pour leur faciliter la tâche, les élèves veilleront à ne laisser traîner ni linge, ni chaussures ni équipements divers. Les élèves pourront aménager leur chambre dans le respect des normes de sécurité et du travail des agents.

La tenue des chambres :

Le lit doit être fait chaque matin, la chambrée rangée avant de descendre au petit déjeuner

Les valises et autres sacs doivent être vidés puis rangés au-dessus des armoires

Le linge personnel doit être rangé dans les armoires. Ainsi, les affaires qui traînent au sol seront systématiquement remisées dans des sacs poubelle et apportées au bureau du CPE référent qui se chargera de convoquer l'interne concerné et d'appeler ses responsables.

Les tables de chevet et autres chaises ne doivent pas être encombrées d'emballages vides divers (bouteilles, sac de bonbons, etc) : tous les détritus doivent être mis dans la poubelle

Les serviettes de toilettes doivent être disposées sur les portants et non sur les radiateurs. Elles ne doivent en aucun cas rester mouillées (non étendues) dans un coin de la chambre

Le linge de lit doit être emporté pour lavage tous les 15 jours (maxi) Un tableau est affiché en début d'année avec les dates (page 8)

lit, d'une armoire et d'un bureau. Le réaménagement de la chambre est possible en respectant les impératifs de sécurité et sous réserve de l'accord d'un CPE.

Nous vous rappelons que les cafetières, les bouilloires, les téléviseurs personnels, les chauffages d'appoint sont interdits pour des raisons de sécurité. L'établissement ne peut être tenu responsable des pertes et vols éventuels.

La tenue des sanitaires :

Les internes veillent à rincer leur bac de douche ainsi que leur lavabo
Les chasses d'eau doivent systématiquement être tirées après chaque utilisation des toilettes.

• Il est interdit aux garçons de se rendre à l'étage des filles et inversement aux filles à celui des garçons sans l'autorisation de l'AED de service.

• Il est préconisé de ne pas apporter d'objet de valeur et de bien mettre ses effets personnels dans son armoire fermée à clefs (argent, bijoux, airpods, ...) L'établissement ne pourra être tenu responsable si cette consigne n'est pas respectée.

• Les internes **trop souvent en retard** (le matin, au repas) seront vus par leur CPE référent et pourront faire l'objet d'une punition : 3 retards dont le motif n'est pas recevable déclenche 1 h de retenue

Téléphones portables et autres appareils de communication :

L'accès aux divers sites internet est protégé par un logiciel de contrôle parental. Les internes ont donc un accès limité.

Les équipements de type téléviseurs sont interdits. L'internat est équipé de téléviseurs dans chaque bâtiment.

• **Bizutage** : depuis 1998, le bizutage est un délit passible de peines allant de 6 mois à un an d'emprisonnement et d'une amende allant de 7500 à 15000 euros (loi n° 98-468 du 17 juin 1998)

• Tabac et alcool :

Il est absolument interdit de fumer, de vapoter, de boire de l'alcool et de consommer des substances illicites dans l'enceinte de l'établissement. Ces règles s'appliquent de fait à l'internat.

• Santé :

Les élèves qui suivent un traitement doivent se signaler auprès de l'infirmière. Aucun médicament ne doit être stocké dans la chambre. Ceux-ci doivent être obligatoirement déposés à l'infirmérie, avec l'ordonnance.

En cas de maladie, la famille est avisée par l'infirmière ou le CPE et selon les situations, le retour au domicile peut être demandé.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours vers l'établissement de soins le plus proche. Cependant si l'état de santé de l'élève ne nécessite pas l'intervention d'un service d'urgence, selon la situation, les parents devront prendre en charge leur enfant.

Charte de la salle de musculation

NOM :

Prénom :

Classe /Etage :



Lorsque je suis dans la salle de sport :

Je peux utiliser le matériel entre 16h30 et 18h30, de 20h45 et 21h45 et le mercredi après-midi, et je m'engage à :

-M'inscrire sur la feuille prévue à cet effet dans le couloir auprès du surveillant de mon étage

-Etre en tenue de sport

-Me laver les mains au début et à la fin de ma séance

-Prendre ma serviette et la mettre sur le tapis ou le banc de musculation

-Reposer le matériel à la place indiquée une fois l'avoir utilisé.

-Fermer les fenêtres et éteindre les lumières avant de quitter la salle.

-Respecter les autres, les lieux et le matériel mis à disposition.

-Utiliser le matériel avec précaution et seulement dans un usage lié à ma pratique sportive.

Le non respect de ces points entraînera des punitions ou l'interdiction d'utiliser la salle de musculation.

L'assistant d'éducation n'étant pas agréémenté, l'établissement décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation.

Seuls les élèves mineurs ayant rendu ce document signé pourront y accéder, les majeurs peuvent s'y rendre sans autorisation.

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Animations et sorties :

Durant l'année scolaire, un calendrier des sorties (cinéma, kindarena, théâtre, opéra...) et des évènements (bal de fin d'année, conseil de vie des internes,...) sera affiché et permettra à vos enfants de se tenir informés. Ils pourront s'inscrire auprès des assistants d'éducation.



bal de fin d'année



L'infirmière est présente tous les soirs sauf le mercredi pour les soins et des temps d'échanges.

Le non respect de ces règles pourraient entraîner des punitions, voire des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

2 - LES AUTORISATIONS DE SORTIES

- Les absences à l'internat devront rester exceptionnelles. Cependant, il est possible d'en demander l'autorisation :
 - en cas de modification d'emploi du temps
 - en cas de problème personnel sérieux et justifié

Une confirmation du responsable de l'élève écrite par mail ou dans le carnet de correspondance (déchargeant l'établissement de toute responsabilité) est indispensable pour autoriser un départ de l'internat. Une demande parentale d'autorisation d'absence par téléphone sera tolérée pour les **élèves majeurs**. Une justification écrite devra être malgré tout fournie à leur retour.

- L'absence à un cours pour un élève interne ne peut être accordée que par un C.P.E. ou par l'infirmière. Toute absence injustifiée entraînera un avertissement voire une exclusion temporaire de l'internat.
- Si l'emploi du temps le permet, une autorisation d'absence régulière pourra être accordée sur demande écrite des parents.

La responsabilité de l'établissement est engagée excepté pour les élèves majeur(e)s, de la première à la dernière heure de leur emploi du temps.

- Tout élève interne désirant pratiquer une activité extrascolaire devra déposer en début d'année, une demande écrite auprès du CPE en charge de l'internat. L'entrée à l'internat pour les élèves pratiquant une activité extrascolaire est régulée par un système de badge remis par l'Intendance.

Je dois ramener mon linge de lit (housses et couettes) à la maison :

Septembre :

Vendredi 15/09/2023

Vendredi 29/09/2023

Octobre :

Vendredi 20/10/2023

Novembre :

Vendredi 17/11/2023

Décembre :

Vendredi 1/12/2023

Vendredi 15/12/2023

Janvier :

Vendredi 12/01/2024

Vendredi 26/01/2024

Février :

Vendredi 9/02/2024

Mars :

Vendredi 8/03/2024

Vendredi 22/03/2024

Avril :

Vendredi 12/04/2024

Mai :

Vendredi 10/05/2024

Vendredi 24/05/2024

Juin/Juillet:

Vendredi 7/06/2024

Ensuite, merci de bien penser à récupérer ses affaires le lendemain



L'équipe de l'internat

Vos enfants seront encadrés par des Assistants d'Education, membres de l'équipe de la vie scolaire.

Ils seront présents chaque soir et chaque nuit.
Ils sont là pour répondre aux besoins des élèves.



Un Conseiller Principal d'Education est présent chaque soir jusqu'à 22h. Une astreinte est assurée ensuite.